RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00113
Numéro SIREN : 323 479 741
Nom ou dénomination : ORCOM AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 5204

COMPTES ANNUELS

SAS
ORCOM AUDIT

Exercice clos le 31/12/2017

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	270 524,48	93 175,85	177 348,63	177 348,63
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	600,30		600,30	600,30
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	147,93		147,93	147,93
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**271 272,71**	**93 175,85**	**178 096,86**	**178 096,86**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	828 123,19	41 253,19	786 870,00	555 334,55
Autres créances	1 187 380,60		1 187 380,60	1 339 380,68
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	254 542,51		254 542,51	186 289,94
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 270 046,30**	**41 253,19**	**2 228 793,11**	**2 081 005,17**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 541 319,01**	**134 429,04**	**2 406 889,97**	**2 259 102,03**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	850 000,00	850 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 645,79	9 645,79
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	85 000,00	85 000,00
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	77 726,41	41 659,39
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**66 327,76**	**485 990,55**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 088 699,96**	**1 472 295,73**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		45 936,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**45 936,00**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 180 267,80	280 970,78
Dettes fiscales et sociales	137 922,21	79 052,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		660,00
Produits constatés d'avance (1)		380 186,75
TOTAL DETTES	**1 318 190,01**	**740 870,30**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 406 889,97**	**2 259 102,03**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 318 190,01	740 870,30
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 342 526,42		3 342 526,42	2 859 960,17
Chiffre d'affaires net	**3 342 526,42**		**3 342 526,42**	**2 859 960,17**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			27 120,05	5 159,97
Autres produits			20,48	1,30
Total produits d'exploitation (I)			**3 369 666,95**	**2 865 121,44**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			3 258 867,71	2 086 536,63
Impôts, taxes et versements assimilés			4 886,00	9 491,00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 034,51	14 062,76
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				2 994,00
Autres charges			2,06	7,27
Total charges d'exploitation (II)			**3 281 790,28**	**2 113 091,66**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**87 876,67**	**752 029,78**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			4 244,09	5 056,77
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**4 244,09**	**5 056,77**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**4 244,09**	**5 056,77**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**92 120,76**	**757 086,55**

Compte de résultat - suite

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		60 273,00
Impôts sur les bénéfices (X)	25 793,00	210 823,00
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 373 911,04**	**2 870 178,21**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 307 583,28**	**2 384 187,66**
BENEFICE OU PERTE	**66 327,76**	**485 990,55**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) homologué par arrêté du 26 décembre 2016 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Depuis le 01/01/2017, l'ensemble des charges SCM d'ORCOM AUDIT est supporté par ORCOM CENTRE et à ce titre, cette dernière nous facture 95% de notre chiffre d'affaires.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 1/1/2017 et le 31/12/2017 est de (383 596)€ et s'explique de la façon suivante :

– Résultat de l'exercice : 66 327 €
– Distribution de dividendes : (449 923) €

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ORCOM SA

Forme : SA
SIREN : 314910225

Au capital de : 5 000 000 Euros

Adresse du siège social :
2 AVENUE DE PARIS 45000 ORLEANS

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Fondation d'entreprise ORCOM (caution Société Générale)	**3 750**
Avals et cautions	3 750
Autres engagements reçus	
Total	**3 750**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	270 524,48			270 524,48
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	**270 524,48**			**270 524,48**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	600,30			600,30
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	147,93			147,93
Immobilisations financières	**748,23**			**748,23**
ACTIF IMMOBILISE	**271 272,71**			**271 272,71**

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	93 175,85			93 175,85
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	**93 175,85**			**93 175,85**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	**93 175,85**			**93 175,85**

Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	50 338,73	18 034,51	27 120,05	41 253,19
Total	**50 338,73**	**18 034,51**	**27 120,05**	**41 253,19**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		18 034,51	27 120,05	
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	45 936,00		45 936,00		
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**45 936,00**		**45 936,00**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	147,93		147,93
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	828 123,19	828 123,19	
Autres	1 187 380,60	1 187 380,60	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**2 015 651,72**	**2 015 503,79**	**147,93**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 180 267,80	1 180 267,80		
Dettes fiscales et sociales	137 922,21	137 922,21		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**1 318 190,01**	**1 318 190,01**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	553 792,99
Total	**553 792,99**

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	228 477,18
Etat – produits à recevoir	3 215,00
Associés – intérêts courus	4 244,09
Total	**235 936,27**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCM ORCOM & Associés SCM 45000 Orleans	3 200,00		18,50	

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après :

Dénomination : **ORCOM AUDIT**

Siège social : 2, avenue de Paris
45000 ORLÉANS

Numéro SIREN : 323 479 741

Représentée :

Par son représentant légal, la Société ORCOM, représentée par M. Michel MARTIN, Présidente

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'Assemblée Générale.

Déclare donner mandat à **ORCOM CENTRE**
2 Avenue de Paris
45056 ORLÉANS CÉDEX 1
N° SIREN 403 314 438

Pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 et L.232-23 du Code de commerce auprès du Greffe du Tribunal de commerce de mon ressort.

Le 13 juin 2018
Signature :

ORCOM AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 850 000 euros
Siège social : 2, avenue de Paris, 45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 323 479 741

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 66 327,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 327,76 euros
À titre de dividendes aux associés Soit 6,91 euros par action	59 667,85 euros
Le solde	6 659,91 euros

à porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 84 386,32 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 172,75 euros,

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 59 495,10 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2014 : 368 128,20 euros, soit 37,40 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 47 460,60 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 320 667,60 euros ;

- Exercice clos le 31 décembre 2015 : 485 948,91 euros, soit 49,37 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 182,03 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 425 766,88 euros.

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : 449 923,53 euros, soit 45,71 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 720,49 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 394 203,04 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Isabelle DELYON CERC
Société d'expertise comptable

Expert Comptable Diplômé

Tableau de l'ordre de Dijon

Commissaire aux Comptes

Expert Judiciaire

ORCOM AUDIT

SAS au capital de 850 000 €

Siège social : 2 AVENUE DE PARIS

45000 ORLEANS

323 479 741 RCS ORLEANS

****

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

sur les COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

(Article L 227-9 du Code de Commerce)

Aux Associés de la société ORCOM AUDIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORCOM AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importante auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 31 mai 2018

SAS CERC
Commissaire aux Comptes
Associé signataire
Isabelle DELYON

CERC SAS
Expertise Comptable
33 B, cours Général de Gaulle
21000 DIJON
Tél. 03 80 54 29 29